

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Le Bourget-du-Lac (73370)

Premier tour

– le 07/03/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Y inclure des objectifs mesurables quantifiés (budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo,...)

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

La réalisation du schéma cyclable relève de la compétence de Grand Lac. Un premier schéma a été adopté sur lequel des modifications sont en cours d'examen. Nous souhaitons y adjoindre comme débattu en commission déplacements la question du stationnement, les services de location, l'accompagnement des changements de comportement avec l'Agence Ecomobilité.

Action n°2

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous affecterons une part de budget à des projets participatifs. Par contre, difficile de savoir si ce sera 1%, ça dépendra sans doute des années les investissements n'étant pas nécessairement linéaires durant le mandat.

Action n°3

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Le comité vélo relève à notre sens plus du niveau inter-communal. Oui nous défendrons cette position en commission déplacement. 3 réunions par an nous semble déjà un bon rythme.

Action n°4

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui c'est une action à engager et au niveau intercommunal et au niveau communal.

Action n°5

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place un véritable "squelette" cyclable structurant et sécurisé avec la création d'aménagements cyclables continus et séparés matériellement du reste de la circulation.

Pour les réaliser, un travail doit être co-construit en amont avec les associations d'usagers, et l'intégrer aux documents d'urbanisme en tant que schéma directeur cyclable, en se basant entre autres sur les données des usagers Cyclofiches de Roue libre (<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>) et le résultat du baromètre FUB 2019 (<https://www.parlons-velo.fr/>).

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous avons déjà un bon réseau dans la commune. Il s'agit pour nous de réaliser des continuités manquantes, notamment vers Technolac. Nous serons par ailleurs très attentifs en commission transport communautaire à la réalisation des pistes sur tout Grand Lac

Action n°6

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux et créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Et offrir des possibilités de liaisons vélos-bus pour permettre aux cyclistes de transporter leurs vélos dans les transports collectifs pour remonter (ou descendre) sur les coteaux environnants

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous avons une priorité sur la liaison avec l'avenue verte au niveau de Technolac et la liaison à la plage.

Action n°7

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui nous allons engager une hiérarchisation du réseau viaire en séparant les voies de transit, les voies à vocation inter-communales, les liaisons de quartier et la voirie intra-quartier.

Action n°8

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous allons avoir une réflexion d'adaptation des vitesses en visant un maximum de linéaire à 30 km/h et en visant une adaptation des voiries pavillonnaires sur des principes de zones de rencontre. Compte tenu du caractère rural d'une partie de la commune, nous garderons aussi des voies à 50 km/h.

Action n°9

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous avons par ailleurs peu de sens uniques

Action n°10

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et offrir plus de stationnement vélo sécurisé en particulier à proximité de la gare et dans les quartiers résidentiels.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui nous souhaitons engager un programme Alvéole avec Grand lac

Action n°11

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

« Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusqu'à 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges. »

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui c'est déjà en bonne partie fait

Action n°12

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Soutenir également l'achat de vélos... neufs ou d'occasion pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui tout à fait. Nous avons déjà poussé la prime à l'achat de VAE au niveau communautaire, qui a très bien fonctionné. Nous souhaitons l'élargir à d'autres types de vélos, dont les cargos.

Action n°13

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui nous souhaitons au niveau de Grand Lac un conventionnement avec Ecomobilité pour gérer une vélostation en gare avec d'éventuelles antennes ou des solutions mobiles de location dans les communes périphériques.

Action n°14

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Pour Albertville, demande de mise à disposition d'un local visible pour proposer un atelier de réparation adapté à l'accueil du public (chauffé, point d'eau, toilettes...) avec un espace suffisant pour les réparations, le stockage des vélos et des pièces. Local pouvant être partagé avec d'autres organisations (voir proposition 15).

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous envisageons la création d'une antenne de la vélobricolade en lien avec l'Université ou en lien avec d'autres activités de réparation.

Action n°15

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous souhaitons la création d'une vélostation à proximité de la gare d'Aix et pourquoi pas une antenne associative.

Action n°16

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Soutenir la mise en place de vélobus et créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo, de généraliser le « savoir rouler à vélo » à l'école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui nous avons déjà commencé à le mettre en œuvre avec Ecomobilité

Action n°17

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Et équiper les services municipaux de vélos pour les déplacements professionnels.

Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous avons déjà fait l'acquisition de vélos électriques pour les services. L'équipement de vélos cargos sera étudié et mis en œuvre si son utilité est avérée.

Action n°18

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Et accompagner la mise en place de plans de déplacements mobilité (PDM) dans les entreprises du territoire avec la mise en place du forfait mobilité, d'aide à l'acquisition de vélo, de stationnement et de soutien aux déplacements professionnels en mobilité douce.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Nous soutenons les démarches de l'agence Ecomobilité sur le plan de Mobilité de Technolac dans le cadre de CGLE. Pour le forfait mobilité, nous l'étudierons.

Action n°19

Créer une "journée sans voiture". Par exemple, chaque année en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, organiser une journée sans voiture pour expérimenter une nouvelle appropriation de l'espace urbain.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Cette action relèverait plutôt d'un niveau intercommunal, sans doute pas communal

Action n°20

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)

Oui à l'échelle de Grand Lac

Commentaires généraux**Nicolas Mercat (Vivre le Bourget-du-Lac)**

Le vélo et le VAE font pleinement partie des solutions de mobilité dont le Bourget-du-Lac et Grand Lac ont besoin pour éviter une congestion de toute la partie sud du Lac, dans le cadre de la croissance de Technolac. Nous avons la chance d'avoir déjà avec l'avenue verte une colonne vertébrale de qualité. Il s'agit de beaucoup mieux la connecter dans un objectif utilitaire. Dans le cadre de Grand Lac, la réussite de l'opération prime VAE montre l'appétence de notre territoire pour le vélo. Il faut confirmer en investissant durant ce mandat sur les liaisons les plus importantes avec des aménagements de qualité. Dans le sud du lac, la liaison carrefour des Mottets / Viviers centre avec le passage sous la voie ferrée est déterminante pour faciliter la liaison entre Technolac et Viviers, Drumettaz, Voglans, Méry. Une liaison complémentaire en quasi site propre entre le Viviers et le champ de course d'Aix est également nécessaire. La création d'une antenne Aixoise de la vélostation de Chambéry gérée par Ecomobilité est également nécessaire. De même, la mise en œuvre du savoir rouler dans les écoles primaires à l'échelle communautaire sera à encourager avec des financements Grand Lac. Nous appelons de nos vœux un engagement très volontariste de Grand Lac sur le sujet, le vélo étant une des solutions de mobilité les plus appropriées au contexte urbain sud du Lac.